Fécamp
Caux Littoral Agglo

AURH
Agence d'Urbanisme
de la Région du Havre
et de l'Estuaire de la Seine

PLUi Fécamp Caux Littoral agglomération

RAPPORT DE PRESENTATION

TOME 5 – RESUME NON TECHNIQUE

Pièce n°1.1

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Conseil Communautaire, en date du

La Présidente,

SOMMAIRE

PREAMBULE 7

1 PRESENTATION DU TERRITOIRE 7

2 RESUME DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE 8

1. Données démographiques 8
2. Données en matière d'habitat 9
3. Données en matiere d'équipements et de services 11
4. Données économiques 12
5. Données en matière de transports et de déplacements 15

3 RESUME DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 17

1. Milieu physique 17
2. Milieux naturels et biodiversité 18
3. Paysage et patrimoine 19
4. Risques et nuisances 20
5. Gestion des ressources 21

4 PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES 22

5 RESUME DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE 25

1. Méthodologie 25
2. Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 25
3. Evaluation de la mise en œuvre du plan sur l'environnement 29
4. Evaluation des incidences sur les zones susceptibles d'être touchées de manière notable 30
5. Zoom sur la suppression de plusieurs espaces boisés classés 30

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

PREAMBULE

Le résumé non technique est une pièce obligatoire du rapport de présentation[1]. Il reprend les éléments essentiels du document. Il est rédigé de manière à être accessible à tous, sans connaissance technique préalable dans le domaine de l'aménagement ou de l'environnement.

1 PRESENTATION DU TERRITOIRE

La communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral est un établissement public de coopération intercommunale. Elle est située en Seine-Maritime, sur le littoral du Pays de Caux, à une quarantaine de kilomètres au nord du Havre.

La communauté d'agglomération a été créée par arrêté préfectoral le 25 novembre 2016. Elle est issue de la fusion de la communauté d'agglomération de Fécamp Caux Littoral et de la communauté de communes du canton de Valmont, proposée par le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), arrêté par Madame la Préfète le 31 mars 2016, en application de la loi NOTRe du 7 août 2015 (loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, fixant un seuil minimal de population de 15 000 habitants pour toute intercommunalité).

Elle regroupait à sa création 35 communes mais n'en compte plus que 33 à compter du 1er juin 2017, les communes de Criquetot-le-Mauconduit et Vinnemerville rejoignant à cette date la communauté de communes de Côte d'Albâtre.

Au 1er juin 2017, le territoire regroupe donc 33 communes et 39 525 habitants[2] pour un territoire de 207,1 km^2.

La communauté d'agglomération est un territoire à dominante rurale dont la ville centre, Fécamp, constitue le pôle urbain. Des stations balnéaires de renom scandent le littoral de l'agglomération : Vattetot-sur-Mer, Yport, Saint- Pierre-en-Port et Sassetot-le-Mauconduit.

La communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral fait partie des territoires couverts par la directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'Estuaire de la Seine (approuvée en Conseil d'État le 10 juillet 2006) et par le Scot du Pays des Hautes Falaises, approuvé par le comité syndical en mars 2014.

[1] R.151-3 du Code de l'urbanisme
[2] Recensement 2015.

2 RESUME DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. DONNEES DEMOGRAPHIQUES

La communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral comptait 39 525 habitants au dernier recensement, dont près de la moitié pour la seule commune de Fécamp.

Depuis 1968, la population de l'ensemble du territoire a progressé de manière régulière, malgré quelques disparités localisées. Globalement, la ville de Fécamp perd a perdu près de 2000 habitants depuis 1999. À l'opposé, le reste du territoire de la communauté d'agglomération a connu une progression plus importante de sa population[3].

En termes de structure par âge, la communauté d'agglomération apparaît un peu plus âgée que celle de l'ensemble de la Seine-Maritime. Si les moins de 15 ans sont proportionnellement aussi nombreux que dans l'ensemble du département, les plus de 60 ans sont en revanche plus nombreux : ils représentent 27,5 % de la population du territoire. Depuis 2010, le nombre de jeunes de moins de 15 ans a globalement diminué mais cette diminution ne concerne que la commune de Fécamp tandis qu'il a progressé dans le reste du territoire. À l'opposé, on peut observer une progression des plus de 60 ans dans la population totale, en particulier dans les communes les plus peuplées.

La population de l'agglomération est plus faiblement diplômée que la moyenne départementale[4]. Cette particularité s'explique en partie par la précarité d'une partie des ménages (en particulier sur Fécamp). La structure socio-professionnelle reflète ce constat puisque les catégories cadres supérieurs et professions intermédiaires sont sous représentées dans l'ensemble de la communauté d'agglomération, contrairement à la part des retraités qui progresse[5].

La taille des ménages est disparate en fonction de la situation géographique : les petits ménages résidant en majorité à Fécamp et les ménages les plus grands dans les communes péri-urbaines. Dans le même temps, dans l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération, la part des ménages avec famille s'est réduite, notamment celle des familles avec enfant. Ces derniers sont principalement situés dans les communes péri-urbaines (8 ménages sur 10).

En l'absence de projections de population pour le territoire de la communauté urbaine de Fécamp Caux Littoral (les projections de population par l'Insee à partir du modèle Omphale ne peuvent être réalisées que pour des territoires d'au moins 50 000 habitants), quelles hypothèses d'évolution peut-on envisager pour le territoire ?

La population a augmenté régulièrement, mais plus faiblement ces cinq dernières années. Il est constaté une tendance au vieillissement, ce qui pourrait avoir pour effet un recul du solde naturel. Il est également constaté un recul de l'excédent migratoire. Ces éléments appuie une très faible dynamique démographique pour les années à venir[6]

En fonction de ces paramètres, la population de l'ensemble de la communauté d'agglomération pourrait tendre à se stabiliser. Le nombre de ménages pourrait cependant continuer de progresser, en lien avec l'évolution de leur structure : diminution de leur taille moyenne, liée d'une part au vieillissement de la population d'autre part à l'évolution des structures familiales (séparation, familles recomposées, etc.).

---

[3] +2600 habitants depuis 1999.
[4] 17,4% pour l'agglomération contre 23% en Seine-Maritime
[5] 24,5% en 1999 contre 30,8% en 2015. Cette évolution est similaire à l'échelle départementale.
[6] Dynamique partagée à l'échelle de la pointe de Caux

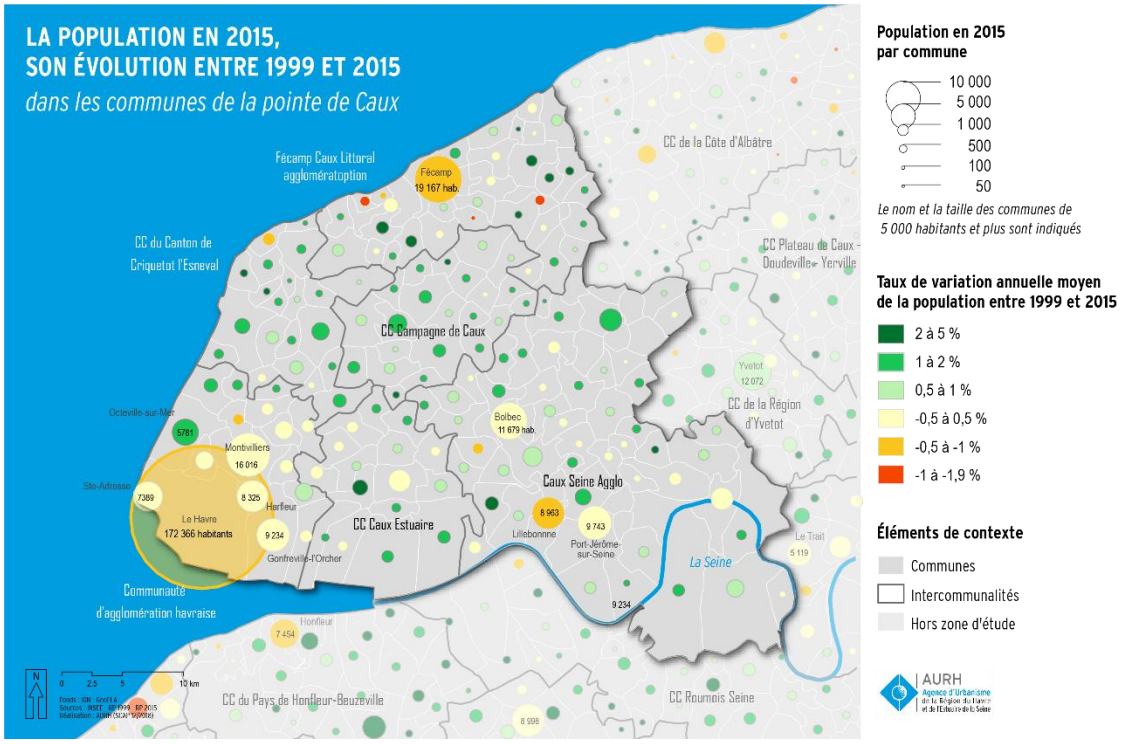

2. DONNEES EN MATIERE D'HABITAT

Le parc de logement de l'agglomération Fécamp Caux Littoral est constitué de 21 006 logements en 2015. Globalement, le parc de logement est majoritairement composé de résidences principales (82,4%) dont le nombre progresse régulièrement[7]. Le parc de résidences secondaires et logements occasionnels représente près de 10 % du parc de logements. Les résidences secondaires sont très représentées dans certaines communes du littoral.

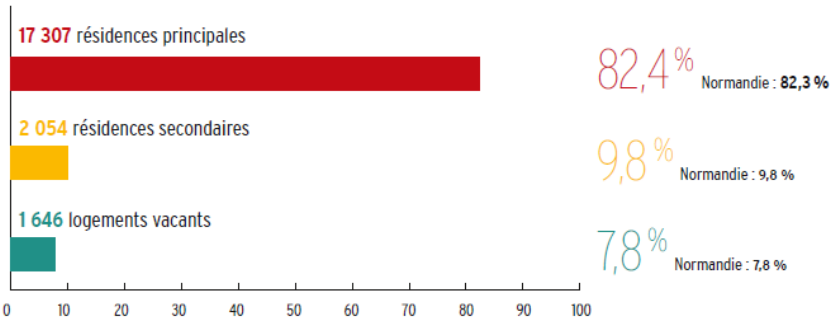

Le parc est relativement ancien[8]. L'habitat pavillonnaire est majoritaire, il représente 70 % du parc de logements de l'agglomération. En conséquence, les grands logements (4/5 pièces) représentent près de 70 % du parc, dont 60% sont sous-occupés[9]. Le parc privé dégradé n'est pas surreprésenté à l'échelle de l'agglomération, ni à l'échelle de la ville de Fécamp[10]. Cependant, 75% des logements signalés se trouvent sur la commune de Fécamp, principalement au niveau de

[7] +12% depuis 1999 ; +5% depuis 5 ans.
[8] La moitié des logements a été construit entre 1946 et 1990.
[9] A l'échelle de l'agglomération 67% des ménages sont constitués d'une ou deux personnes.
[10] Respectivement 4,1% et 4,7% des résidences principales.

la Bénédictine, du Val aux Clercs et de Saint Benoit/Saint Ouen. Ces secteurs se situent à l'extérieur de l'OPAH-RU réalisée entre 2009 et 2014 qui n'a pas attient l'intégralité des objectifs fixés[11].

Au cours des dix dernières années, 1 986 logements ont été construits dans le territoire, soit une moyenne annuelle de 200 logements. Ce rythme de construction est en diminution[12]. La construction a été plus particulièrement soutenue dans la périphérie de Fécamp. À l'échelle de l'ensemble du territoire, la construction en individuel représente 62% de la construction. Il est à noter que le marché est très local puisque la majorité des ménages qui construisent dans l'intercommunalité est originaire du territoire.

Si à l'échelle de l'agglomération le logement locatif est équilibré par rapport au logement propriétaire, c'est à Fécamp que se trouve la majorité du parc locatif (77%) ainsi que l'ensemble parc locatif social (88%). Ce dernier représente par ailleurs 15% du parc de résidences principales d'Yport, 9% à Valmont, 8% à Sassetot-le-Mauconduit et 7,3% à Froberville.

L'âge moyen des locataires est élevé (53 ans) et deux logements sur trois sont occupés par un petit ménage (1 à 2 personnes). Le niveau de ressource des locataires est particulièrement faible (15 700€/an en moyenne). Au total, 655 demandes de logement social ont été enregistrées fin 2017 dans l'ensemble de l'agglomération.

Le marché de la maison individuelle est présent dans l'ensemble des communes ; une grande majorité de biens est malgré tout localisée à Fécamp où l'offre est constituée à la fois de maisons de ville de petite taille (inférieure à 70 m^2) et de maisons cossues à prix élevés. Le prix moyen est de 112 000€ en accession[13] ou 7,30€/m^2 en location. Le marché des appartements n'est présent que sur Fécamp. Les appartements se négocient à un prix moyen de 1 360€ le m^2 en accession[14] ou 10,4€/m^2 en location.

Concernant les terrains à bâtir, le prix moyen est de 65 500 € pour une parcelle moyenne de 1 300 m^2, soit un prix de 50 € / m^2.

En 2015, la vacance des logements concerne 7,8% du parc de l'agglomération soit 1 646 logements. Globalement, depuis 2010 la vacance a progressé de 14% sur le territoire de l'agglomération. Les logements vacants sont principalement les petits logements, souvent anciens. La vacance touche néanmoins l'ensemble du parc. La détente du marché a eu pour effet de fragiliser la fraction la plus inadaptée du parc (petits logements anciens).

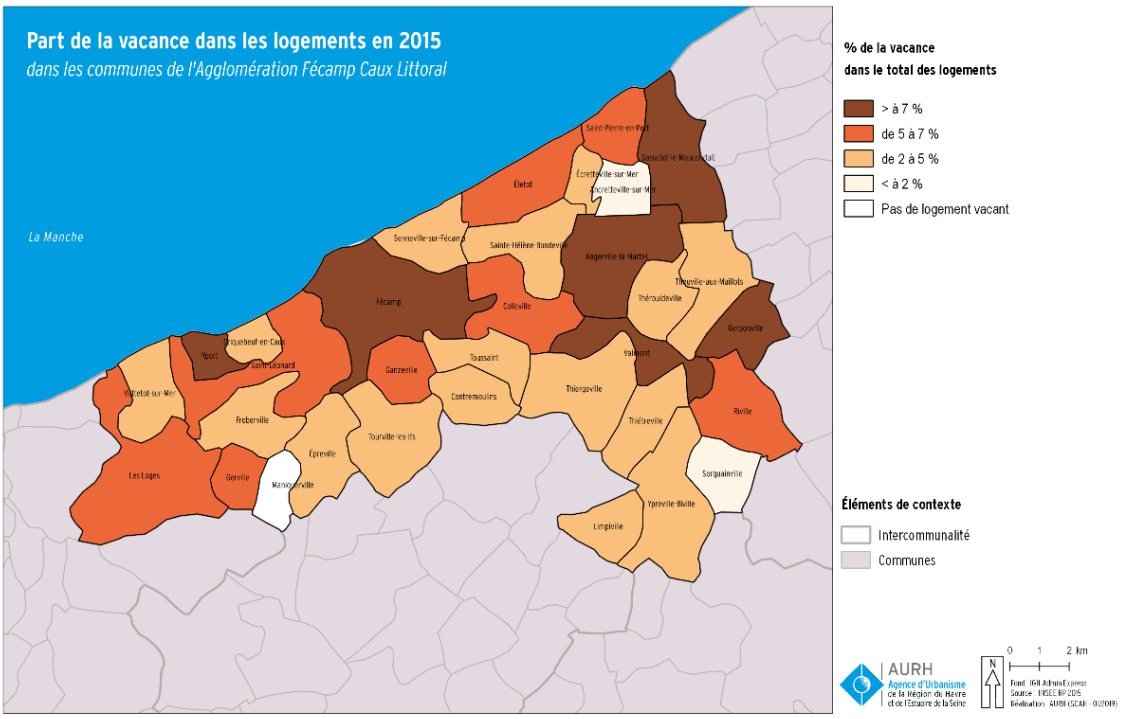

[11] Seul 19% des enveloppes prévisionnelles ont été consommées dans le temps de la convention.
[12] 230 logements/an entre 2000 et 2007 ; 150 logements/an depuis.
[13] Base Perval 2016.
[14] Base Perval 2016.

Au niveau des hébergements et accueil spécifique, le territoire comprend 6 logements-foyers[15] à Fécamp pour un total de 282 logements et 5 EHPAD[16] pour un total de 291 places. Le territoire dispose d'une offre d'environ 150 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, soit un niveau supérieur à celui du département.

A l'échelle intercommunale, 8 places d'urgence à l'année sont offertes sous subvention, à destination des femmes isolées avec ou sans enfant (association l'Oasis). Une dizaine de places non pérennes sont également offertes en hiver par l'association ASTU. Concernant l'offre en logements adaptés, le dispositif d'allocation logement temporaire (ALT) représente 15 logements sur l'intercommunalité. 18 places sont disponibles pour les maisons-relais (ou pensions de famille) et 14 pour les jeunes travailleurs[17].

Enfin, une aire d'accueil de 40 place, à destination des gens du voyage a été réalisée par la commune de Fécamp et mise en service en 2007.

En projetant les tendance passées[18], le desserrement des ménages générerait un besoin d'une centaine de logements par an. De même, la variation du parc de logements vacants et des résidences secondaires nécessiterait une production d'une dizaine de logements supplémentaires, tout comme la reconversion des logements et les changements de destination (une trentaine de logements par an). Il convient d'ajouter à cette production une quarantaine de logements par an nécessaire à l'accueil des populations. Ce chiffre s'approprie les objectifs de croissance du SCOT pour proposer une production réaliste et répartie dans l'armature urbaine globale.

3. DONNEES EN MATIERE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES

Le territoire de la communauté de l'agglomération Fécamp Caux Littoral compte 360 équipements de base permettant la constitution de pôles de proximité. La commune de Fécamp constitue le pôle principal, suivie de celle de Valmont.

L'ensemble des communes disposent d'au moins un des équipements, le plus souvent l'école (88 % des communes en disposent) ou un professionnel de santé (40 %).

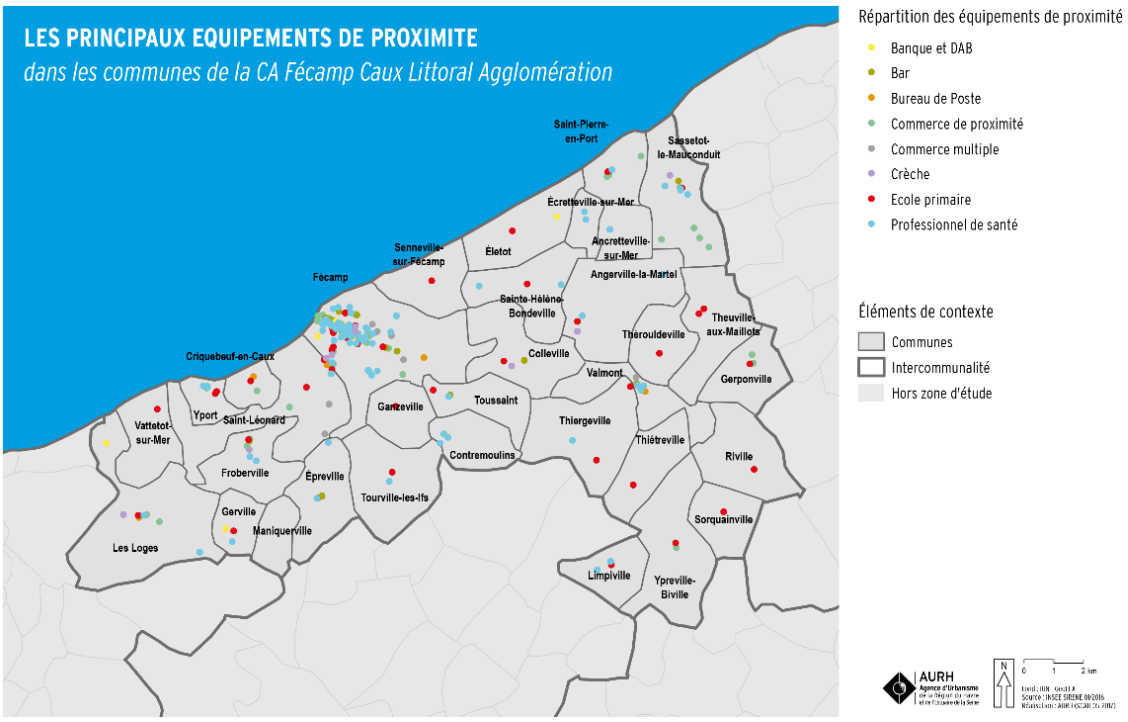

[15] Les logements-foyers s'adressent aux personnes âgées valides.
[16] Les EHPAD s'adressent aux personnes dépendantes.
[17] Cette offre est destinée aux femmes et assurée par l'association l'Oasis.
[18] Pondérées pour tenir compte de la tendance récente.

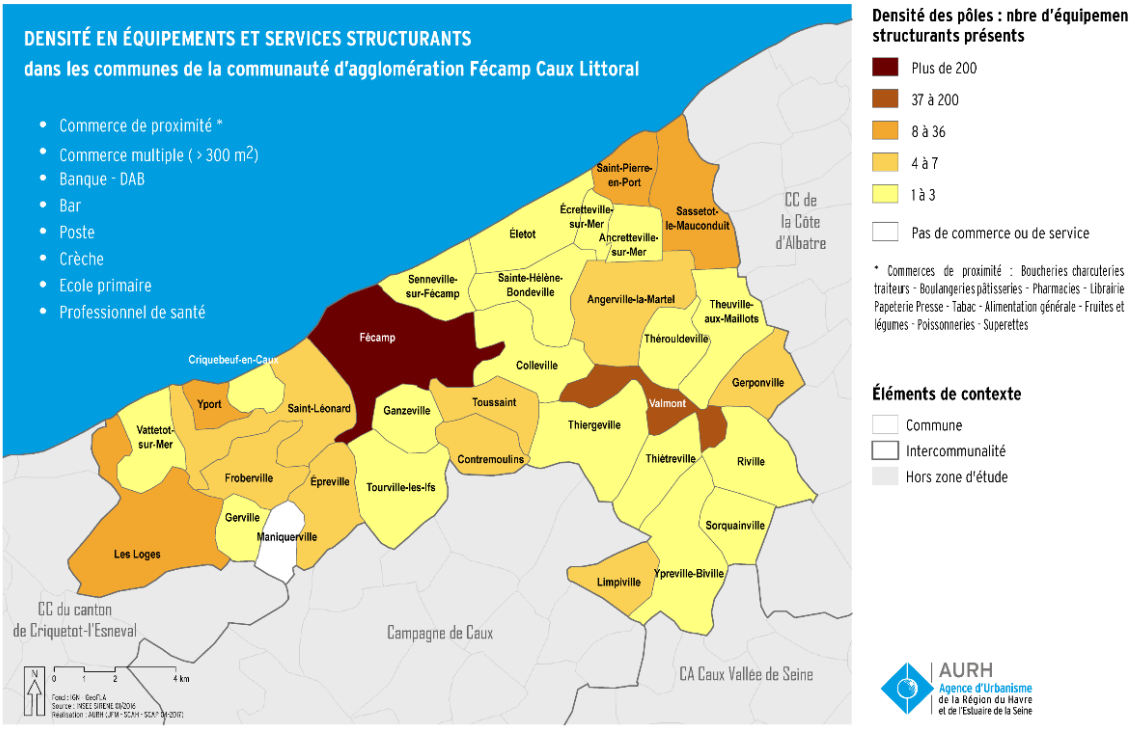

Tout naturellement, Fécamp et son agglomération concentrent l'essentiel des pôles générateurs de déplacements recensés sur le territoire (en termes de santé, d'éducation et de culture[19]). Pôle commercial et de services, le centre-ville conserve une attractivité réelle mais fragile au regard du dynamisme croissant de la zone commerciale de Saint-Léonard. Fécamp concentre en outre une part importante de l'emploi local, et les grands équipements structurants du territoire : collèges et lycées, hôpitaux et professions de santé, services publics.

En dehors de Fécamp, les bourgs des Loges, Yport, Valmont, Sassetot-le-Mauconduit et Saint-Pierre-en-Port constituent des pôles relais importants pour les communes limitrophes en créant des pôles de vie intermédiaires.

Au niveau sportif, on dénombre 129 équipements dont un tiers est localisé à Fécamp. Les équipements les plus fréquents sont les boulodromes ainsi que les plateaux et terrains de jeux extérieurs. Les équipements de type gymnase sont moins nombreux. Enfin, un peu plus de la moitié des communes dispose d'une salle non spécialisée où peut également être pratiquée une activité sportive.

4. DONNEES ECONOMIQUES

La population active de la CA Fécamp Caux Littoral s'établit à 17 399 individus en 2015. Celle-ci est restée stable entre 2010 et 2015 (+ 47 actifs). La part d'actifs dans la population totale a progressé entre 2010 et 2015. Le nombre des actifs ayant un emploi a cependant diminué durant cette période tandis que celui des chômeurs a progressé de près de 20%.

Au nombre de 6 588 individus en 2015, la population inactive a quant à elle diminué de façon significative entre 2010 et 2053 (- 8,4 %), notamment les retraités et autres inactifs tandis que la catégorie élèves/étudiants progressait d'environ 3%.

Le taux d'activité des hommes est supérieur à celui des femmes. Les écarts entre les taux d'activité et d'emploi sont une expression de l'importance du chômage. Ils font apparaître pour la CA Fécamp Caux Littoral :

- un chômage bien plus important pour la population féminine et cela à tous les âges ;
- un chômage affectant les jeunes de moins de 25 ans, pour les hommes et bien plus encore pour les femmes.

[19] Avec respectivement le centre hospitalier intercommunal, les lycées et le théâtre, le cinéma, le conservatoire et les musées.

Taux d'activité et taux d'emploi selon le sexe et l'âge en 2015
dans le territoire de la CA Fécamp Caux Littoral

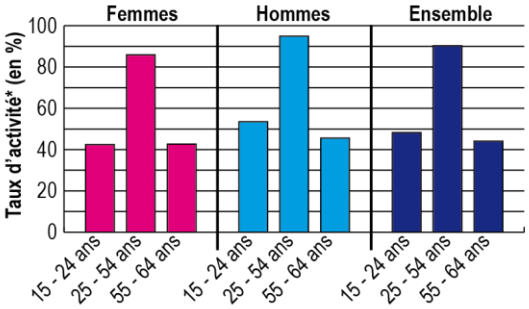

**part de la population active, occupée et inocupée, parmi la population d'une tranche d'âge considérée*

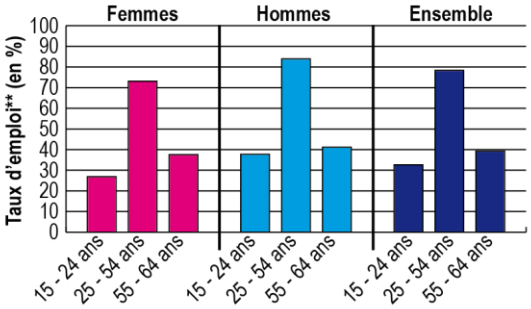

***part de la population active occupée, parmi la population d'une tranche d'âge considérée.*

Source : Insee - RP 2015 © AURH - (SCAP 12 - 2018)

Près du tiers des actifs ayant un emploi ont le statut d'ouvrier[20]. La CA Fécamp Caux Littoral enregistre une baisse du nombre d'actifs occupés entre 2010 et 2015. L'ensemble des catégories sociales est affecté par cette diminution, à l'exception des Artisans, commerçants, chefs d'entreprise et des agriculteurs exploitants dont les actifs progressent de 10%, à l'opposé de l'ensemble du département.

Comme pour les équipements, c'est la ville de Fécamp qui regroupe la majorité de l'emploi (64%) au niveau intercommunal. Valmont se distingue également avec plus de 400 emplois, notamment dans les services. Si l'on considère les emplois pourvus de la CA Fécamp Caux Littoral selon leur fonction, le tiers concerne des services essentiels au bien vivre de la population résidente.

L'évolution des emplois par fonction de la CA depuis 30 ans montre que :

- les emplois dans l'administration publique ont progressé de 70% ;
- les services aux particuliers de tous types ont progressé ;
- parmi les foncions de services aux entreprises, les prestations intellectuelles (avocats, notaires, experts comptables, ingénieurs conseils...) ont connu la plus forte progression ;
- les emplois dans la fabrication ont fortement diminué en corrélation avec celui du statut des ouvriers.

La majorité des établissements sont de petites entreprises. Le tissu est dynamique (près de 150 création d'entreprises/an en moyenne). Les principaux employeurs du territoire appartiennent à la sphère publique[21]. Les activités dans l'industrie agro-alimentaire, dans la grande distribution et dans le transport sont également bien représentées parmi les établissements employant plus de 100 salariés. Ils sont pour beaucoup situés dans les zones d'activités environnantes de la ville centre, en particulier dans le Parc d'Activité des Hautes Falaises[22]. Ce site se situe sur l'axe routier Fécamp-Le Havre et à proximité d'une gare, de terminaux maritimes et d'une plateforme multimodales. Il bénéficie de la proximité d'un centre commercial et de la présence d'un hôtel d'entreprises. Il regroupe une trentaine de sociétés des secteurs de l'agro-alimentaire, du bâtiment, de l'électronique et des services. Ces entreprises emploient environ 1 300 salariés.

15 034 déplacements sont effectués en moyenne chaque jour par les actifs habitant la CA Fécamp Caux Littoral pour se rendre sur leur lieu de travail. 9 400 déplacements, soit plus des deux-tiers, restent internes à l'intercommunalité, dont près de la moitié concernent des flux internes à Fécamp.

Le Havre Seine métropole est la destination de plus d'un tiers des actifs travaillant à l'extérieur de l'intercommunalité. La CC Côte d'Albâtre est quant à elle la destination de 14 % des actifs occupés habitant la CA de Fécamp.

Au nombre de 3 134 déplacements, le flux d'actifs en provenance de l'extérieur venant travailler dans l'intercommunalité de Fécamp est inférieur à celui des actifs sortants.

---

[20] Ils représentent le quart des actifs occupés au niveau départemental.

[21] Centre hospitalier de Fécamp ; Commune de Fécamp ; Centre communal d'action sociale.

[22] D'une superficie de 85 ha.

LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2015

Depuis et vers la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral

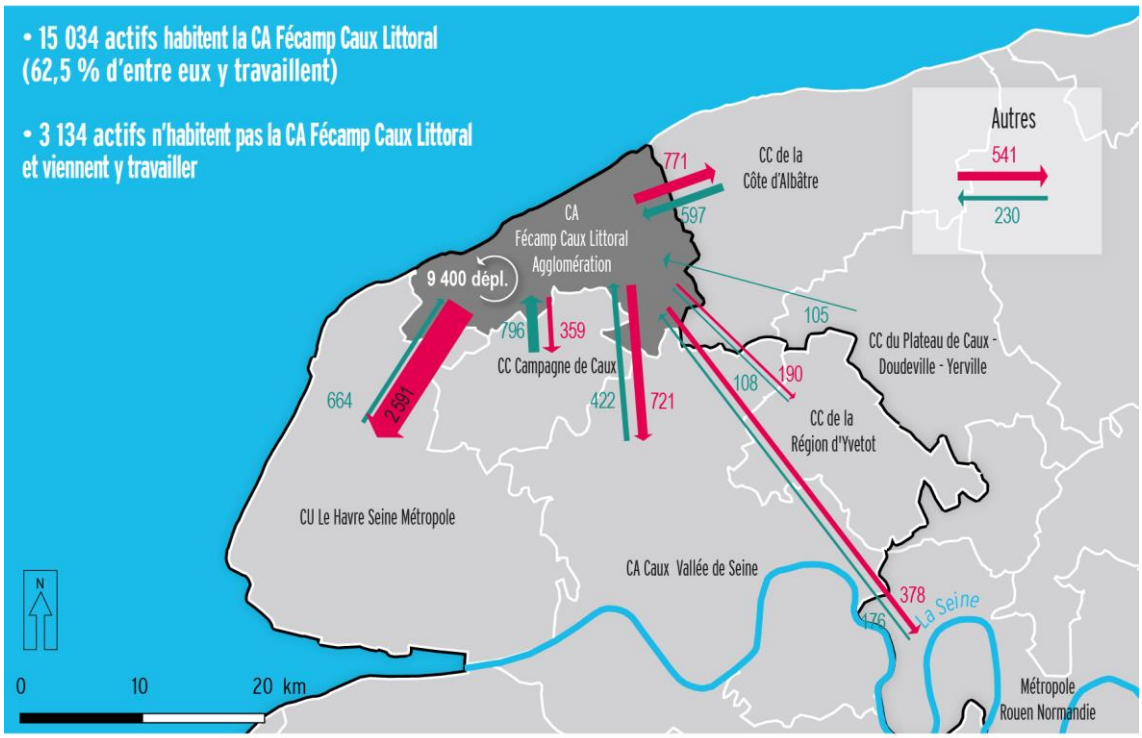

Actifs habitant la CA Fécamp Caux Littoral et travaillant à l'extérieur (y compris hors de l'Estuaire)

Actifs n'habitant pas la CA Fécamp Caux Littoral (y compris hors de l'Estuaire) et venant y travailler

Actifs habitant et travaillant dans la CA Fécamp Caux Littoral

Limites du territoire de l'Estuaire

CA Fécamp Caux Littoral

** Seuls les flux supérieurs à 50 ont été représentés*

Fond : IGN - GéoFLA - 2015
Source : INSEE - RP 2015 ® AURH (SCAP 12/2018)

5. DONNEES EN MATIERE DE TRANSPORTS ET DE DEPLACEMENTS

La communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral ne bénéficie pas d'un positionnement très favorable par rapport aux grandes infrastructures régionales de transport. Elle est localisée à l'écart du réseau autoroutier de la Normandie et est exclusivement desservit par le réseau routier départemental. Le territoire dispose depuis Fécamp d'une unique liaison ferroviaire connectée au nœud de Bréauté-Beuzeville. Du point de vue aérien, l'offre se réduit aux aéroports de Deauville-Normandie et du Havre-Octeville-sur-Mer. Cette position isolée sur le littoral cauchois entre Le Havre et Dieppe lui confère néanmoins un rôle de pôle-relais important.

Au niveau routier, le territoire est irrigué par un réseau de routes départementales qui rayonne depuis la ville de Fécamp. Bien que le trafic soit en augmentation globale[23], les temps de parcours restent correctes (les zones les plus éloignées du territoire sont accessibles en 20 minutes du cœur de Fécamp).

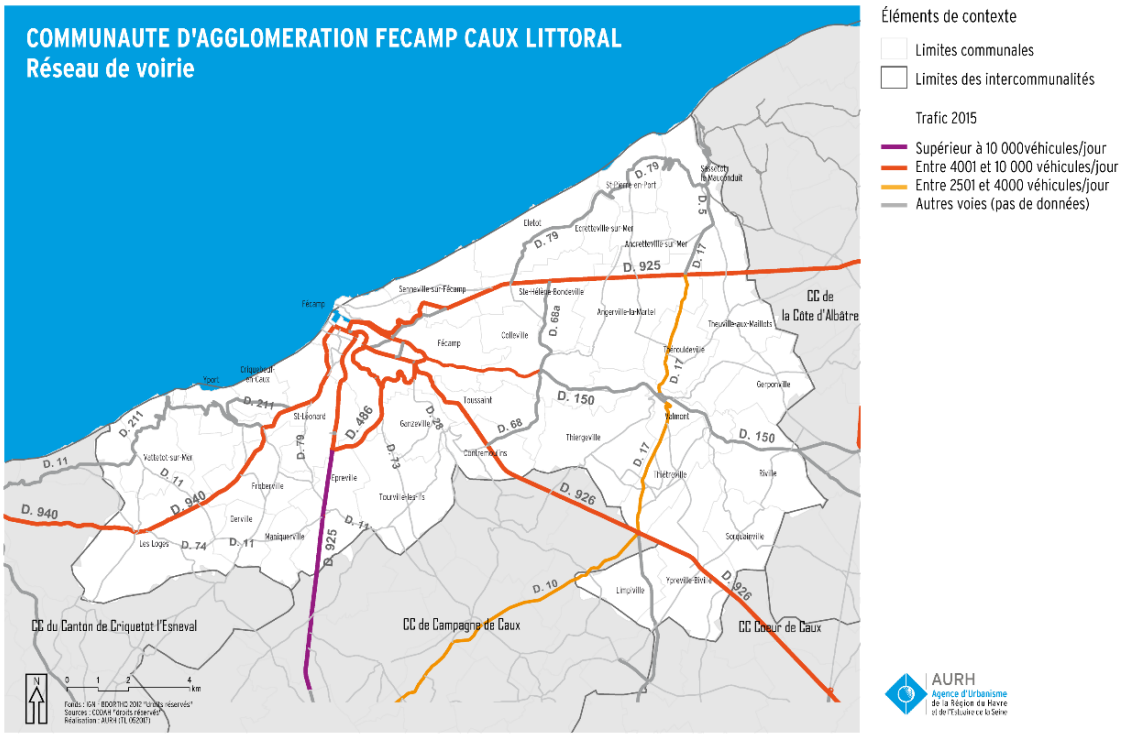

Les voies routières périphériques pénètrent jusqu'au cœur de la ville, point de rencontre quasi obligatoire de l'ensemble des circulations de transit. Le caractère compacte de la zone centrale de Fécamp et l'étroitesse du réseau de voirie secondaire laisse peu d'alternatives pour le trafic qui doit trouver sa place dans le fonctionnement global de la ville.

Au niveau ferroviaire, la ville de Fécamp dispose d'une ligne unique non électrifiée qui parcourt le plateau de Caux jusqu'à la gare de Bréauté-Beuzeville, sans arrêt intermédiaire. Les haltes de Tourville-les-Ifs et de Grainville/Ymauville sont restées désaffectées depuis 1970 et ne sont pas appelées à rouvrir. Le territoire de Fécamp Caux Littoral compte également deux lignes ferroviaires désaffectées :

La ligne Étretat – Les Loges – Les Ifs (15 km, fermeture en 1951). Elle revit depuis les années 2000 en proposant une activité de vélo-rail combinée avec une circulation en draisine sur la portion de ligne comprise entre les gares des Loges-Vaucottes et d'Étretat (soit un peu plus de cinq kilomètres) ;

[23] Sur la RD925, axe principal de l'agglomération le trafic est passé de 7670 véhicules/jour en 1999 à 12790 véhicules/jour en 2015.

La ligne Fécamp-Dieppe qui traversait la vallée de la Valmont avant de remonter sur le plateau en direction de Cany-Barville. Ses emprises sont désormais mobilisées par la Véloroute du Lin.

Au niveau des infrastructures douces, le territoire est concerné par deux parcours structurants à l'échelle régionale et locale :

- L'Eurovelo 4 Roscoff-Kiev, qualifié de véloroute de l'Europe Centrale, cet itinéraire de 4 000 km longe le littoral français des côtes de la Manche à la mer du Nord. Elle traverse le territoire de Fécamp Caux Littoral et la ville de Fécamp sous l'appellation de Véloroute du Littoral sur des routes secondaires ;
- La Véloroute du Lin, projet porté par le Département de Seine-Maritime, entre Dieppe et Fécamp. Elle traverse la vallée de la Valmont en lieu et place de l'ancienne voie ferrée.

En dehors de ces deux parcours identifiés, on recense peu d'initiatives et d'aménagements orientés pour la pratique de la marche et du vélo sur le territoire. Le réseau de voies secondaires ne dispose pas de jalonnement et l'étroitesse des voies limite l'aménagement de sites propres en direction des bourgs-centres (écoles, commerces, services).

Au niveau des usages, le taux de motorisation des ménages est de 81,7 % en 2013[24]. Cette motorisation est encouragée par une forme urbaine (lotissements pavillonnaires) fortement dépendante au véhicule individuel.

À l'échelle de la communauté d'agglomération, le stationnement est un enjeu fort pour les villes d'Yport et de Fécamp. Quantitativement, le centre-ville de Fécamp bénéficie d'une offre satisfaisante en stationnement réparti le long des voies (pas toutes) et sur des aires de stationnement à proximité immédiate du centre-ville. On dénombre environ 900 places en périphérie immédiate du centre-ville réparties sur 5 aires de stationnement. En haute saison, Fécamp est une étape touristique reconnue sur la Côte d'Albâtre. L'affluence touristique pose de réels problème lors de ces pics de fréquentation, en particulier sur Yport.

Le transport en commun existe principalement sous forme de cars. Comme pour le réseau routier, le réseau de transport en commun est organisé en étoile depuis Fécamp, ce qui rend les difficiles les liaisons internes à la communauté d'agglomération. En outre, les liaisons externes sont souvent longues et peu fréquentes. Le hub central se situe au niveau de la gare de Fécamp (ligne ferroviaire + gare routière), secteur de projet faisant l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation.

[24] Ce taux dépasse 90% pour la plupart des communes péri-urbaines à Fécamp.

3 RESUME DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. MILIEU PHYSIQUE

La communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral est situé sur un vaste plateau à dominante calcaire recouvert par de limons fertiles. Si ces derniers offrent des conditions très favorables à l'agriculture, ils peuvent être soumis à des phénomènes de battance augmentant les risques liés aux ruissellements. Ils sont également très sensibles à l'érosion. Le socle calcaire exploité par l'homme et de nature friable a fortement exposé le territoire aux mouvements de terrain : cavités, carrières, éboulement de falaise, recul du trait de côte et rendu les eaux souterraines vulnérables aux pollutions.

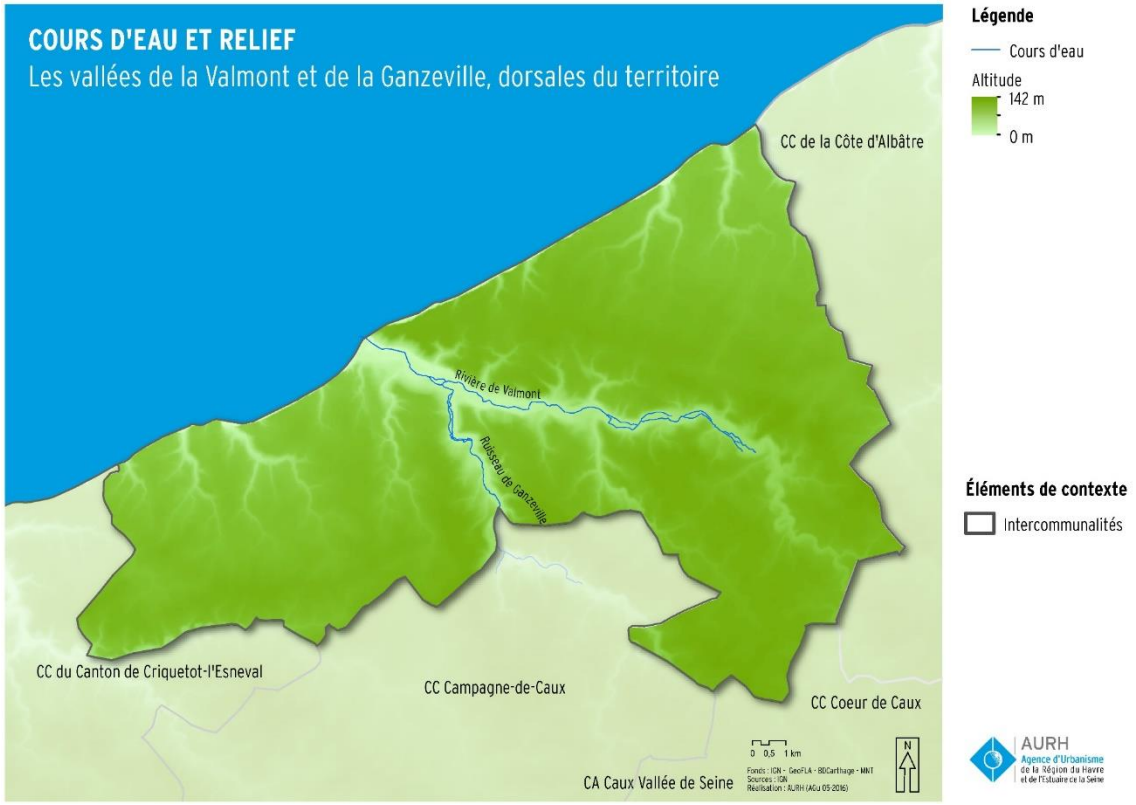

Le territoire est marqué par deux vallées entaillant le plateau au sein desquelles coulent les rivières de la Valmont et de la Ganzeville. Si l'eau du territoire peut être perçue comme une richesse, elle est aussi à l'origine de risques. Ils peuvent prendre la forme d'inondation par remontées de nappes, par ruissellements, par débordements de cours d'eau ou par submersion marine. Un document règlementaire, le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) des vallées de la Valmont et de la Ganzeville établie une cartographie règlementaire de ces risques pour plusieurs communes du territoire. Ces risques pourraient s'accentuer au regard des différentes analyses qui ont été faites sur l'évolution du climat.

Ces évolutions climatiques sont principalement liées aux émissions de gaz à effet de serre. Sur le territoire le secteur résidentiel est le principal émetteur de CO2 tandis que l'activité agricole est le premier secteur émetteur de méthane sur le territoire. L'agriculture et les transports sont également responsables de l'émission des principaux polluants atmosphériques.

2. MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE

La richesse naturelle du territoire est liée aux différents types de milieux présents.

- le littoral, composé d'une mosaïque de milieux depuis la partie marine en passant par le cordons de galets jusqu'aux pelouses aérohalines coiffant les falaises. Plusieurs espèces rares et protégées y trouvent refuge, notamment d'importantes colonies d'oiseaux.
- S'ouvrant sur le littoral, les vallées et valleuses du territoire présentent elles aussi un patrimoine floristique et faunistique important. Si les vallées sont caractérisées par la présence de deux cours d'eau : la Valmont et la Ganzeville auxquels est associé un cortège d'espèces inféodées aux milieux aquatiques d'eau douce, l'ensemble de ces reliefs concentrent les prairies humides du territoire. La présence de boisement sur les coteaux parfait la complémentarité des milieux des vallées et valleuses.
- Les plateaux du territoire accueillent une biodiversité dite ordinaire grâce aux différentes structures paysagères présentes et notamment les clos-masures. Ainsi les prairies, les talus, les alignements d'arbres, les haies, les vergers et les mares forment des ilots naturels pour de nombreuses espèces.

La richesse écologique du territoire est soulignée par de nombreux périmètres de protection et d'inventaire dont les trois sites Natura 2000 sont les plus emblématiques : deux Zones Spéciales de Conservation (ZSC)[25] et une Zone de Protection Spéciale (ZPS)[26]. Ces sites comprennent de nombreux habitats et espèces patrimoniales protégées au niveau européen.

Le littoral, les vallées et valleuses du territoire forment à la fois les principaux réservoirs et les principaux corridors de la trame verte et bleue du territoire. Sur les plateaux, les clos-masures et leurs structures naturelles caractéristiques constituent des corridors en pas japonais. Les zones urbanisées et les espaces agricoles constituent les principaux obstacles à la trame verte et bleue du territoire.

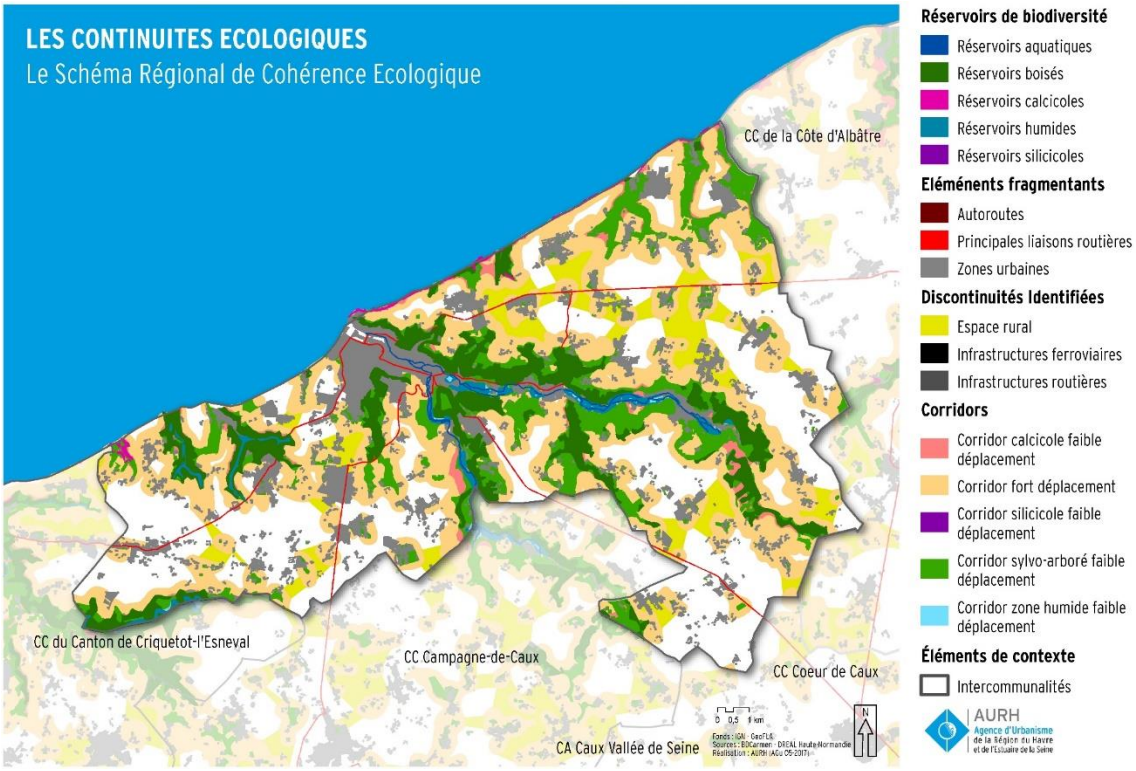

[25] Le site Littoral Cauchois et le site Réseau de cavités du nord-ouest de la Seine Maritime.
[26] Littoral Seino-Marin.

3. PAYSAGE ET PATRIMOINE

Le paysage du territoire est composé de plusieurs entités identifiées par l'atlas des paysages de haute Normandie. Le paysage dominant est celui du Pays de Caux, offrant de vastes dégagements visuels, régulièrement marqués par des talwegs. Ce paysage de grande échelle est dominé par les espaces agricoles. A l'ouest le spectacle vertigineux des falaises caractérise le paysage du Caux Maritime. Enfin, paysage plus intimiste du territoire les vallées et valleuses, cumulent les fonctions et les enjeux : patrimoine, aménagement, risques etc.

Emblèmes du paysage du Pays de Caux, les clos-masures sont très présents sur le territoire. Ces structures agricoles, dont les éléments naturels qui les composent jouent un rôle important dans la trame verte et bleue, abritent également un patrimoine architectural considérable. Plusieurs types de bâtiments peuvent être identifiés, l'habitation, l'étable, la grange, le manège, ou encore le colombier qui trône encore très souvent au milieu du clos. Avec la transformation et la modernisation des exploitations agricoles, ces structures ont évolué et ont tendance à disparaitre faute d'usage adéquat et d'entretien.

Schéma de principe d'un clos-masure

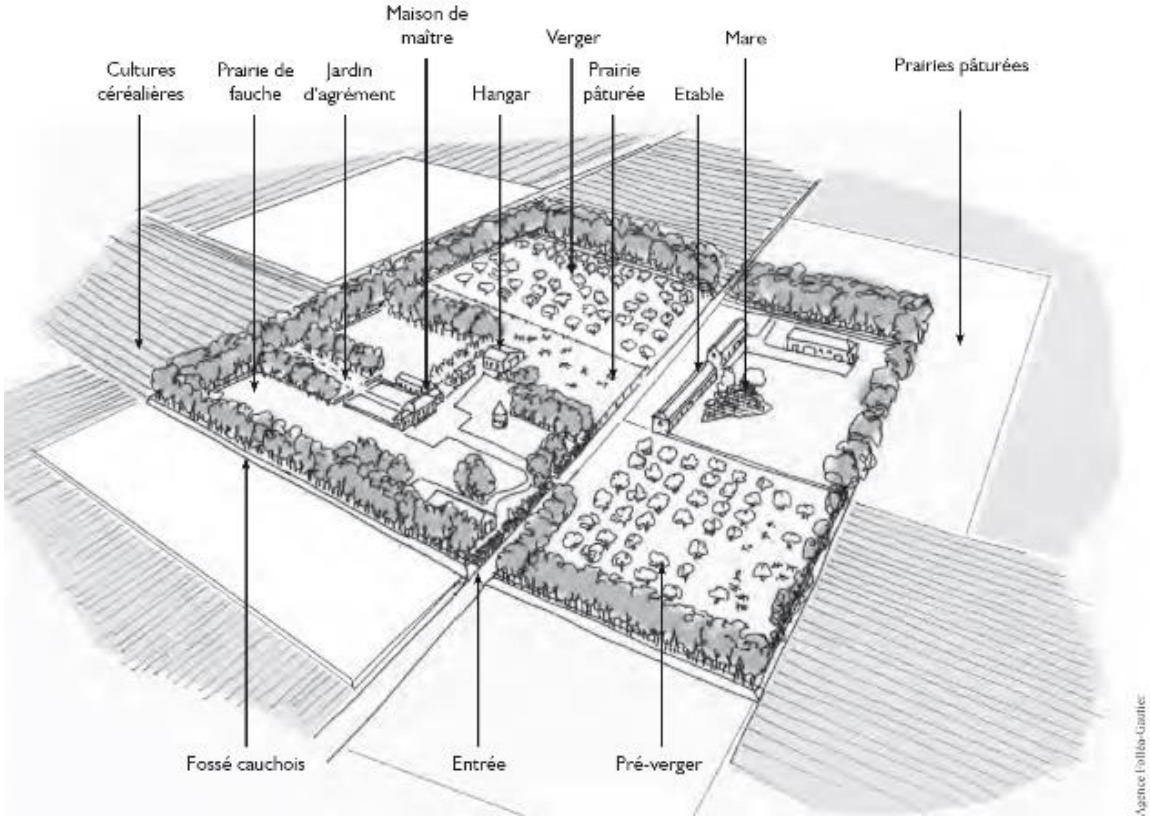

Source : Atlas des Paysages de Haute Normandie

Différents tissus urbains sont présents sur le territoire. Si le centre historique de Fécamp se trouve à l'embouchure de la vallée de la Valmont et s'est construit autour du port, la montée récente de la ville sur les plateaux marque un tournant dans son organisation et établit un lien direct entre vallée et plateau. La vallée a été le lieu privilégié du développement de plusieurs communes profitant d'un petit tissu industriel en lien avec le port et de la proximité d'une voie ferrée. Rapidement contraints dans le fond de vallée, ces bourgs se sont progressivement étendus sur les coteaux.

Les communes de plateaux se sont souvent organisées autour d'une place centrale, le développement se structurant autour des limités paysagères formées par les clos-masures. La nature des clos-masures a été largement modifiée par cette urbanisation. Les principales voies de circulation, la RD940, la RD926 et la RD925 ont également favorisé un développement linéaire à proximité de Fécamp. Enfin pour plusieurs bourgs ce sont les hameaux isolés qui ont connus un développement important. Les valleuses urbanisées sont principalement caractérisées de grandes villas balnéaires.

Le tourisme balnéaire est un atout majeur pour le territoire. Le patrimoine architectural et historique du territoire est aussi très apprécié des visiteurs et est également reconnu. Ainsi le centre de Fécamp dispose d'une Aire de mise en

Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et la ville dispose du label Pays d'Art et d'Histoire. Plus globalement le territoire comprend de nombreux sites classés ou inscrits pour leurs qualités patrimoniales et paysagères ainsi que de nombreux monuments historiques. Le tourisme peut s'appuyer sur la gare de Fécamp, véritable porte d'entrée de l'agglomération et sur plusieurs axes touristiques comme l'Eurovélo4 ou la Véloroute du Lin. Depuis 2013, par accord du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, la démarche Grand Site des falaises d'Etretat- Côte d'Albâtre est engagée avec pour coordinateur le Département et en particulier 7 communes du territoire. L'objectif de la démarche est d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs et de mettre en adéquation les enjeux touristiques avec les enjeux de préservation de la biodiversité locale.

4. RISQUES ET NUISANCES

En plus des risques naturels liés à la nature des sols et de ceux liés à l'eau, le territoire est soumis à plusieurs risques technologiques. Une partie de ces risques est générée par des installations en dehors du territoire : la proximité de l'agglomération avec la centrale de Paluel l'expose ainsi au risque nucléaire. Les autres risques technologiques sont générés par des éléments intrinsèques au territoire : on y recense plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), plusieurs canalisations de transport de matières dangereuses et plusieurs voies utilisées pour du transport de matières dangereuses (liquides inflammables, etc.). Du fait de leurs usages historiques, certains sites sont signalés pollués.

Les principales voies de circulation sont également identifiées comme générant des nuisances sonores nécessitant des prescriptions d'isolement acoustique pour les logements les plus proches.

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Seine-Maritime

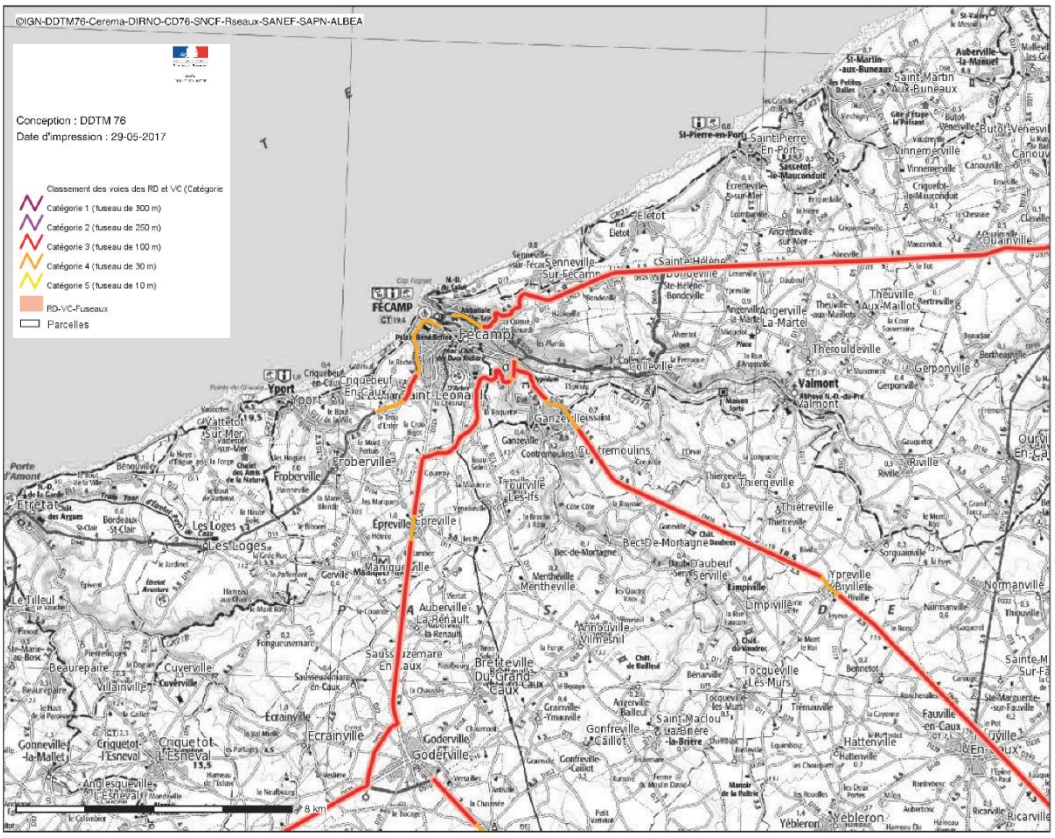

Description :
Classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Seine-Maritime
(approuv par arrt prfectoral du 27 mai 2016)

Attention, la cartographie interactive est fournie titre informatif et seul les tableaux annexs larrt prfectoral (Annexe 2) feront fol.

Carte publie par l'application CARTELIE
Ministre de l'galit des territoires et du Logement / Ministre de l'cologie, du Dveloppement durable et de l'nergie
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ETER)

5. GESTION DES RESSOURCES

Sur Fécamp Caux Littoral, ce sont les secteurs du résidentiel et des transports qui sont les plus gourmands en énergie (majoritairement sous la forme de produits pétroliers). La consommation en énergie a baissé, passant de 804 GWh en 2005 à 682 GWh en 2015. 71 GWh tous secteurs d'énergie renouvelable confondus sont produits sur le territoire soit 10,4% de l'énergie consommée. Si le territoire est remarqué par les éoliennes surplombant Fécamp et le futur parc éolien offshore à venir, il l'est moins par le bois domestique qui reste pourtant la principale source d'énergie renouvelable sur le territoire.

La gestion des déchets est assurée par un service de collecte et d'élimination des déchets ménagers mutualisé en 2017 suite à la fusion territoriale. Les déchets ménagers et assimilés non recyclés (46,10% soit 8 989 tonnes en 2015) sont transférés à l'Unité de Valorisation Energétique ECOSTU'AIR situé à Saint-Jean-de-Folleville (hors territoire).

Territoire château d'eau dont les nappes alimentent également une partie de l'agglomération havraise, la distribution en eau potable est gérée par six syndicats, chacun gérant un ou plusieurs forages. La vulnérabilité des nappes aux pollution diffuse a entrainé la désignation de trois captages Grenelle prioritaires.

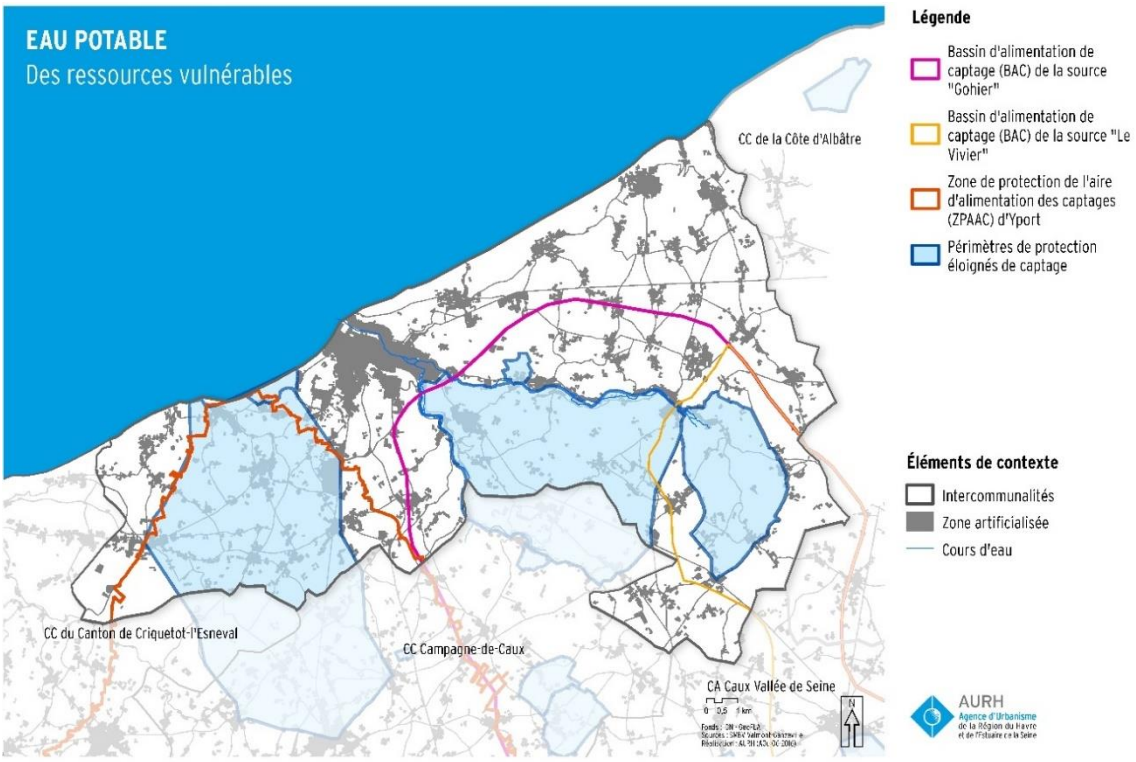

Seule une partie du territoire est raccordée au réseau d'eaux usées. Les systèmes d'assainissement non collectif sont contrôlés par quatre syndicats. Les eaux usées sont prises en charge par plusieurs stations d'épuration dont les capacités épuratoires peuvent arriver à saturation en cas de fortes pluies, le réseau étant à dominante unitaire. La gestion des eaux pluviales est donc là aussi un enjeu important. Il est indispensable, avant toute nouvelle urbanisation, d'étudier en amont toutes les possibilités d'infiltration à la parcelle des eaux pluviales et d'éviter le raccordement sur le réseau d'assainissement. Les montants des travaux prévus sur le réseau de Fécamp pour diminuer ou déconnecter les eaux pluviales suite aux conclusions du schéma directeur d'assainissement de 2016 sont très élevés et impacteront notablement le prix de l'eau.

4 PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

La communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral est composée de 33 communes qui ont décidé à travers l'élaboration d'un document d'urbanisme commun de transcender leurs propres limites administratives pour mieux appréhender des sujets d'aménagement et de développement qui nécessitent un changement d'échelle : le développement économique, l'agriculture, le tourisme, la mise en valeur du littoral, les mobilités, l'habitat, la gestion de l'eau, le commerce, les risques, le numérique ...

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) traduit la volonté politique des élus et des habitants. Il définit les orientations du projet d'aménagement et de développement sur l'ensemble du territoire, dans le respect des dispositions de l'article L101-1 du code de l'urbanisme. Tout changement de ses orientations engagera une procédure de révision, pour laquelle des modalités de concertation seront fixées pour assurer l'information et la prise en compte des avis des habitants sur les évolutions de leur environnement.

Le PADD de Fécamp Caux Littoral se traduit au travers de quatre axes :

1er axe : Bâtir les éléments de centralité profitables à tous

La ville de Fécamp doit jouer un rôle central dans l'attractivité du territoire. Centralité affirmée, il conviendra de coordonner les différents enjeux (portuaires, urbains et balnéaires). Pour ce faire, un travail d'agrafage est proposé. A la fois sur l'espace public, au travers d'une intervention qualitative liant les différents pointes d'intérêt mais également sur l'espace bâti, au travers de projets emblématiques capables de dynamiser la ville. La centralité fécampoise devra également être affirmée au niveau de l'activité, en replaçant la ville et son port au cœur du tissu économique et en valorisant une offre constituée complète.

Cette centralité affirmée devra rayonner le long de la vallée de la Valmont, en s'adossant sur la véloroute du Lin. Les séquences existantes le long de cette vallée seront valorisées et mises en scène.

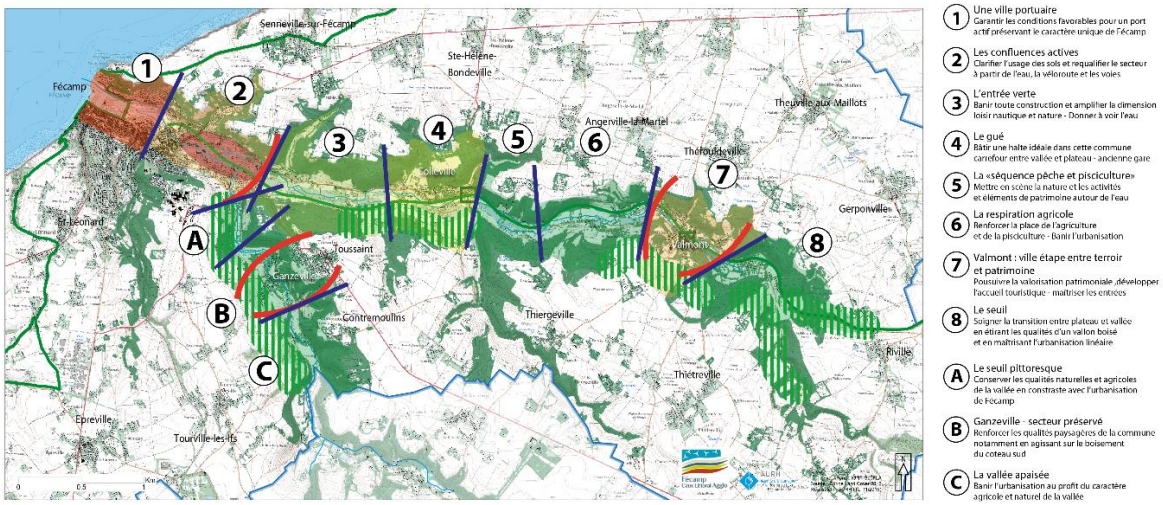

2ème axe : Amplifier les facteurs d'attractivité économique spécifiques

Le territoire, fort de son authenticité, de son histoire tournée vers la mer et de son patrimoine, est en capacité de se constituer en une véritable destination touristique durable et respectueuse de ses paysages et de son cadre de vie, à travers notamment les objectifs de l'Opération Grand Site (OGS) « Falaises d'Etretat-Côte d'Albâtre » à laquelle adhère la communauté d'agglomération. Cette démarche a pour objectif de :

- Restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site ;
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnements, circuits, information ; animations) dans le respect du site ;
- Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.

En parallèle, l'agglomération doit tirer parti du port, atout rare pour un territoire. C'est une porte sur le monde qui offre des solutions logistiques intéressantes. La confortation de cette entité s'organisera autour d'une vraie politique foncière et d'une cohabitation vertueuse avec la ville. Cette interface ville-port s'intègre dans une stratégie globale d'accueil des entreprises, aux côtés de la zone d'activité des Hautes Falaises et du parc d'activité de Toussaint.

L'agriculture, omniprésente sur le plateau, sera également maintenue en limitant l'artificialisation du foncier agricole et en accompagnant l'émergence de l'agriculture de demain. Les enjeux de la transition énergétique et du développement numérique seront également pris en compte et encouragés dans les différents projets territoriaux.

3ème axe : La géographie et la qualité paysagère pour guider l'aménagement du territoire

La géographie locale dessine trois grand secteurs :

- Sur le plateau, un grand paysage qui se structure par de larges ouvertures agricoles, interrompues par des alignements boisés caractéristiques des clos masures. Ce paysage sera préservé en limitant l'urbanisation et en s'assurant de la bonne intégration des nouvelles constructions au sein du grand paysage.
- Au niveau des vallées, un paysage resserré, dessiné par l'eau. Cette dernière sera mise en scène. Les paysages patrimoniaux importants seront conservés et valorisés.
- Sur le littoral, une vue dégagée et une frontière nette matérialisée par les falaises ou une urbanisation de fond de vallon. Ces richesses paysagères et urbaines seront mises en valeur et préservées au titre de la loi Littoral.

Une attention particulière sera également observée quant à la trame verte et bleue, fédératrice entre les différentes entités paysagères et la qualité de la ressource en eau qui alimente à la fois le territoire Fécamp Caux Littoral mais aussi le territoire du Havre Seine métropole.

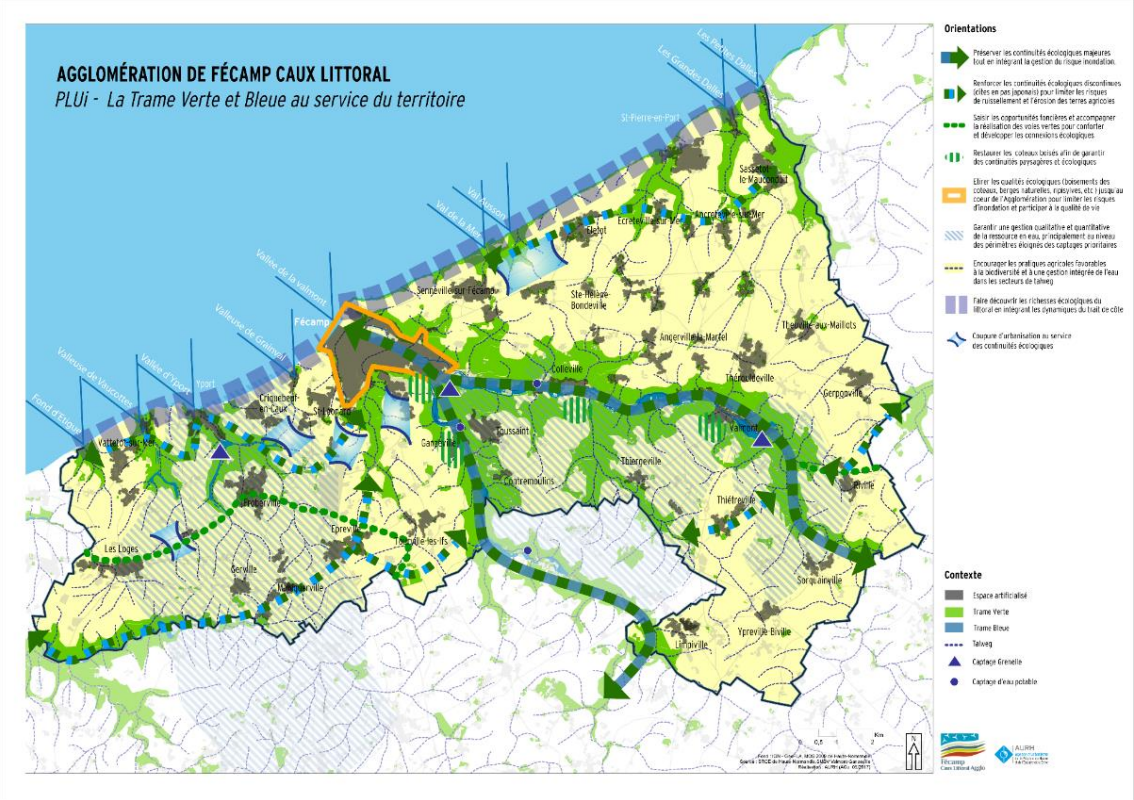

4ème axe : Accueillir en renforçant les lieux d'intensité du territoire

Le territoire est divisé en trois secteurs qui jouent des rôles différents dans le fonctionnement territorial :

- Fécamp/Saint-Léonard, pôle urbain structurant ;
- Les Loges, Yport, Saint-Pierre-en-Port et Sassetot-le-Mauconduit, pôles de proximité ;
- Les communes rurales, qui regroupe le reste des communes du territoire.

Cette classification sert de base au développement territorial. Un objectif de production de logements par commune est établi, ainsi qu'une densité à respecter[27]. La priorité est donnée à la densification des centres urbains existants et des hameaux constitués (de manière ponctuelle).

En parallèle, la vacance et le bâti ancien insalubre seront réduits afin d'améliorer l'attractivité résidentielle de l'agglomération. Le parc social sera rénové, en accompagnant les bailleurs sur la ville de Fécamp. Il sera développé dans les communes considérées comme pôles de proximité. L'ensemble devra s'adapter pour répondre aux enjeux démographique (vieillissement de la population) et sociétaux (petits ménages, décohabitation).

Enfin, la mobilité du quotidien sera améliorée, à l'échelle locale en encourageant les déplacements doux (aménagements qualitatifs), à l'échelle intercommunale, grâce à un rabattement efficace vers Fécamp et au développement du pôle multimodal de la gare et à l'échelle extra-communale en améliorant les liaisons extérieures, aussi bien routières (transport en commun) que ferroviaires.

[27] Les densités des opérations seront comprises entre 14 et 30 logements/ha

5 RESUME DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

1. METHODOLOGIE

L'évaluation environnementale est une démarche consistant à analyser et à intégrer le plus en amont possible les enjeux environnementaux et de santé dans la conception des plans, programmes ou projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral, soumise à évaluation environnementale de manière systématique comme le prévoit l'article R122-17-52°du Code de l'environnement. Les enjeux environnementaux ont été partagés avec les élus du territoire lors de plusieurs ateliers thématiques et visites de terrain. Ces moments d'échanges ont favorisé la bonne prise en compte des caractéristiques environnementales du territoire et leur intégration au projet.

Le recensement des clos-masures, marqueurs patrimoniaux majeurs du territoire, a mis en avant les multifonctionnalités des structures naturelles qui les composent (talus, arbres de haut jet, vergers, mares), aussi bien en termes de paysages, que de biodiversité ou de gestion des eaux pluviales. Il a aussi révélé leur fragilité, leur nombre ayant considérablement diminué en plusieurs décennies et leur état de conservation s'étant pour beaucoup dégradé.

La présente évaluation environnementale a tâché d'analyser les incidences du projet final sur les différents domaines de l'environnement, tout d'abord au travers de l'analyse des incidences sur les sites Natura 2000, puis des incidences des différentes pièces règlementaires du PLUi sur des thématiques environnementales précises.

Enfin, différents indicateurs présentés à la fin de l'évaluation environnementale permettront d'identifier l'évolution future du territoire et de rendre compte de la mise en œuvre du PLUi.

2. EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

Evaluation des incidences sur le site Natura 2000 « Littoral Cauchois »

Le site Natura 2000 « littoral cauchois », est une zone spéciale de conservation (ZSC) d'une superficie totale de 6 303 ha, couvrant les falaises crayeuses du pays de Caux. Le site comprend un platier rocheux recouvert ou non de galets, des pelouses aérohalines, ainsi que quelques valleuses et vallées sèches. La zone marine couvre quant à elle, un panel bathymétrique allant jusqu'à 10 m de profondeur. Le site est composé de plusieurs habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Littoral Cauchois

Habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire ou prioritaire	Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats
Récifs	Ecaille chinée
Végétation vivace des rivages de galets	Lucane cerf-volant
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques,	Agrion de Mercure
Sources pétrifiantes avec formation de travertins	Lamproie marine
Forêts de pente, éboulis, du Tilio-acerion,	Lamproie de rivière
Grottes non exploitées par le tourisme et habitats des chiroptères,	Alose feinte
Habitats du Lucane cerf-volant	Saumon atlantique
Habitats des mammifères marins	Triton crêté
Habitats de l'Ecaille chinée,	Petit rhinolophe
Habitats du Triton crêté	Grand rhinolophe
Habitats des poissons migrateurs	Barbastelle d'Europe
Habitats de l'Agrion de Mercure.	Vespertillion à oreilles échancrées
	Murin de Bechstein
	Grand Murin
	Grand dauphin
	Marsouin commun
	Phoque gris
	Phoque veau-marin

Source : Document d'Objectifs du site Natura 2000 Littoral Cauchois

Le PADD affiche des orientations fortes en termes de protection des espaces naturels et notamment de la trame verte et bleue dont les sites Natura 2000 en constituent le socle. Cette volonté de « préserver les richesses du littoral et les faire découvrir » se traduit dans le plan de zonage où près de 98 % de ce site est classé en zone NR (zone naturelle remarquable au sens de la loi littoral), zone pour laquelle le règlement contraint très fortement la constructibilité. Ainsi on peut estimer que les impacts directs du projet sur le site Natura 2000 Littoral Cauchois et notamment sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire qu'il abrite, seront très faibles à nuls

Les incidences indirectes négatives sont majoritairement liées à la volonté de faire découvrir les richesses du littoral au grand public : risques de piétinement entrainés par la surfréquentation, risque de pollution par macro-déchets ou par des eaux contaminées et de dérangement des espèces. Afin de les limiter ces incidences, la bonne gestion et la canalisation des flux touristiques sont indispensables.

Evaluation des incidences sur le site « Réseau de cavités du nord-ouest de la Seine-Maritime »

Le site Natura 2000 « réseau de cavités du nord-ouest de la Seine-Maritime » est une zone spéciale de conservation (ZSC) composé plusieurs cavités, réparties sur 4 zones au caractère boisé distinctes :

- La cavité de Vaucottes (Saint-Léonard) ;
- La cavité nord du fond Pitron (Saint-Léonard) ;
- La cavité sud du fond Pitron (Saint-Léonard ; Froberville) ;
- 7 cavités dans le bois des Loges (Les Loges).

Ces cavités sont utilisées par plusieurs populations de chiroptères, notamment lors de leur hibernation. Parmi les espèces de chauves-souris observées, plusieurs sont d'intérêt communautaire. A proximité de ces cavités, plusieurs habitats d'intérêt communautaire ont également été recensés.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Réseau de cavités du nord-ouest de la Seine-Maritime

Habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire ou prioritaire	Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats
Forêt de ravin à frêne	Petit rhinolophe
Hêtraie-chênaie à houx	Grand rhinolophe
Chênaie-charmaie	Grand Murin
Carrières souterraines	Murin à oreilles échancrées
	Murin de Bechstein
	Barbastelle d'Europe

Source : Document d'Objectifs du site Natura 2000 - Réseau de cavités nord-ouest de la Seine-Maritime

La protection de la population de Petits Pet Rhinolophes présente dans ces cavités, la dernière en Seine-Maritime, constitue le principal enjeu de ce site. Pour cela il est tout aussi primordial d'assurer la préservation des cavités, zone de repos des chiroptères, que celle de leurs zones de chasse[28]. Enfin comme toute grotte à chauve-souris, le site est très sensible au dérangement et à la fréquentation humaine.

Là encore, le PADD affiche des orientations fortes en termes de protection des espaces naturels et notamment de la trame verte et bleue dont les sites Natura 2000 en constituent le socle. Cette volonté se traduit dans le plan de zonage où près de 96 % de ce site est classé en zone NR (zone naturelle remarquable au sens de la loi littoral), zone pour laquelle le règlement contraint très fortement la constructibilité. Les boisements dans lesquels se situent les cavités sont également identifiés au plan de zonage comme espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme, assurant ainsi la vocation forestière de ces espaces.

Ainsi on peut estimer que les impacts directs du projet sur le site Natura 2000 Littoral Cauchois et notamment sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire qu'il abrite, seront très faibles à nuls.

Les incidences sur les chiroptères sont difficiles à analyser du fait de la mauvaise connaissance des autres sites utilisés par ces espèces, notamment pour la chasse. Ainsi la réalisation d'ouvrages de gestion d'eau pluviales identifiés au plan de zonage par des emplacements réservés peuvent entrainer quelques dérangements lors de la phases travaux si ces sites sont fréquentés pour la chasse.

Bien que l'ensemble des incidences indirectes soient complexes à déterminer, la distances des zones AU les plus proches ainsi que les mesures prises au travers des règlements graphique et écrit assurent des incidences négatives très faibles, voire nulles sur ce site Natura 2000.

Evaluation des incidences sur le site « Littoral Seino-Marin »

Le site Natura 2000 « littoral Seino-marin » est une zone de protection spéciale (ZPS) qui comprend quatre grands types de milieux :

- Le front de falaise et les pelouses littorales aérohalines associées ;
- Les dépôts de galets situés en pied de falaises ;
- La zone intertidale ;
- La mer, jusqu'à des profondeurs de 33 m et une distance de 12 miles nautiques.

[28] Ces dernières étant largement inconnues, des recherches doivent être entreprises pour déterminer leurs localisations.

Sa superficie maritime englobe plus de 99% des 180 050 hectares de ce site. C'est l'importance de ce site pour de nombreuses populations d'oiseaux qui a justifié sa désignation. Parmi ces populations plusieurs appartiennent à des espèces d'intérêt communautaire.

Oiseaux listés sur le formulaire standard de données du site littoral Seino-marin

Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux		
Plongeon catmarin	Busard Saint-Martin	Goéland argenté
Plongeon arctique	Faucon émerillon	Mouette tridactyle
Grèbe huppé	Faucon pèlerin	Goéland marin
Fulmar boréal	Avocette élégante	Sterne caugek
Fou de Bassan	Labbe pomarin	Sterne pierregarin
Grand Cormoran	Labbe parasite	Guillemot de Troil
Cormoran huppé	Grand Labbe	Pingouin torda
Aigrette garzette	Mouette mélanocéphale	Alouette lulu
Spatule blanche	Mouette pygmée	
Bondrée apivore	Goéland brun	

Source : INPN - données 2013, FDS ZPS FR2310045 Littoral Seino-marin

Une très grande surface de la partie terrestre du site correspond à la Zone Spéciale de Conservation « Littoral Cauchois ». Les incidences sur les surfaces terrestres seront identiques à celles du site « littoral cauchois », à savoir très faibles à nulles.

L'intérêt écologique majeur du site "Littoral Seino-Marin", est la présence d'oiseaux marins d'intérêt communautaire en grand nombre, migrateurs pour l'essentiel ou visés dans l'annexe I de la Directive Oiseaux. Pour les oiseaux nicheurs et migrateurs, c'est sans doute le dérangement qui constitue la menace la plus forte.

Le PADD affiche des orientations fortes en termes de protection des espaces naturels et notamment de la trame verte et bleue dont les sites Natura 2000 en constituent le socle. Cette volonté de « préserver les richesses du littoral et les faire découvrir » se traduit dans le plan de zonage où près de 99 % de ce site est classé en zone NRm (zone naturelle remarquable marine au sens de la loi littoral), zone pour laquelle le règlement contraint très fortement la constructibilité.

Les quelques zones U que repère le plan de zonage au sein du périmètre Natura 2000 sont marginales (0,06 % du site) et correspondent à des zones déjà urbanisées. Il n'y a pas de zone AU dans le périmètre du site littoral seino-marin.

Il est à noter qu'un emplacement réservé pour la création d'un équipement sanitaire, sur la commune de Vattetot-sur-Mer, est inclus dans le périmètre du site. Ce nouvel emplacement réservé, d'une superficie de 50 m^2, n'engendrera pas d'incidences graves pour les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire à la vue de sa faible emprise et de sa localisation en limite du site.

Les incidences indirectes sur la partie marine du site Littoral Seino marin peuvent être liées aux activités portuaires, de pêches, de loisirs et de tourisme qui peuvent venir déranger ou perturber certains oiseaux.

Enfin dans le cadre du parc éolien offshore prévu au large de Fécamp des études d'impacts spécifiques ont été réalisées pour chacun de ces sites Natura 2000, pour l'ensemble des composantes du programme : le parc éolien et le raccordement électrique. Pour chacun de ces projets des analyses ont été conduites afin de déterminer les éventuels effets néfastes du projet sur les habitats et les espèces communautaires présentes. Ces études concluent qu'aucune incidence majeure sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire n'est à prévoir pour ces sites.

3. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT

Incidences sur la consommation d'espace

L'ouverture de nouvelle zone à l'urbanisation entrainera une moyenne de consommation de foncier principalement agricole, d'environ 10,5 hectares par an.

Bien que le projet entrainera une inévitable consommation d'espaces, celle-ci est limitée par plusieurs mesures prises dans chacune des pièces règlementaires du PLUi, notamment grâce à l'identification de Fécamp et Saint-Léonard comme zones de densités urbaines où l'accueil de nouveaux logements est une priorité, principalement en renouvellement urbain.

Ainsi dans l'orientation 4.2 « accueillir l'urbanisation dans un cadre maîtrisé », le PADD s'engageait à réduire la consommation foncière liée à l'habitat de 50%. La densification, la maîtrise de l'étalement urbain et des zones à urbaniser permettent d'optimiser cet objectif à 70%.

Incidences sur les milieux naturels et les paysages

Le projet porté par le PLUi a pris garde de ne pas impacter les différents sites naturels remarquables présents sur le territoire de l'agglomération, au contraire il affiche une réelle volonté de mettre en valeur et de préserve ces espaces d'exception.

La préservation de ces espaces remarquables se retrouve dans les différentes pièces du dossier, cependant l'urbanisation nouvelle entrainera des impacts sur la nature dite ordinaire. Pour limiter ces incidences négatives, plusieurs mesures règlementaires ou recommandations sont exposées notamment dans les OAP sectorielles & l'OAP thématique ainsi que le règlement.

Les réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue font l'objet d'une protection importante. En effet, située quasi intégralement en zone N et A, la constructibilité de la Trame Verte et Bleue est encadrée, d'autant qu'en zone N sont interdits les travaux, aménagements et constructions susceptibles de porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages et à leurs qualités écologiques.

La protection de la Trame Verte et Bleue et plus globalement le maintien de la biodiversité sont renforcés par l'identification d'espaces boisés, de zones humides, d'alignements d'arbres et de mares au titre des articles L113-1 ou L151-23 du Code de l'urbanisme.

Enfin, l'OAP trame verte et bleue s'engage en faveur de la préservation la biodiversité et du patrimoine paysager remarquable que constituent les clos-masures.

Incidences sur la qualité de l'air, les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie

Le projet favorise une certaine mixité des espaces et la création d'alternatives à la voiture individuelle au travers de liaisons douces et du projet ambitieux de pôle intermodal de Fécamp. Ceci contribue de manière significative à la diminution des consommations et des émissions liées aux transports.

Le PLUi priorise également le renouvellement de l'habitat, ce qui favorise les réhabilitations thermiques et énergétiques, notamment par la réalisation de dispositifs d'économie d'énergie et de réduction de gaz à effet de serre permise par le règlement.

L'efficacité du PLUi aurait cependant pu être renforcée : insister sur la conception bioclimatique et les performances énergétiques notamment.

Incidences sur la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des risques et des nuisances

Des mesures de limitation d'exposition aux risques sont bien prévues par le PLUi. Les risques naturels les plus importants font l'objet de prescriptions graphiques associées à une réglementation favorisant leur maîtrise : inondation, ruissellement, cavité etc.

Par ailleurs, le règlement n'empêche pas la réalisation d'industries dans le tissu urbain mais celles-ci ne doivent pas augmenter le niveau des risques technologiques à la date d'approbation du présent règlement. Aucune contrainte n'est donnée quant à leur installation dans les zones d'activités économiques. Cependant, les nouvelles zones sont plutôt éloignées du tissu urbain résidentiel en extension des zones d'activités économiques existantes.

Si les OAP traitent globalement de la prévention des risques d'inondation en limitant les constructions voire en les interdisant sur certaines parties des sites de projet, il est à noter que le risque lié à la présence de cavité ou leur présomption est lui peu pris en compte.

Incidences sur l'eau et les déchets

Le PLUi prévoit des dispositions visant une alimentation en eau potable et un traitement des eaux usées satisfaisants, et limitant autant que possible les impacts sur l'environnement. Pour certaines zones, l'augmentation de la population mène cependant à des points de vigilance vis-à-vis des capacités de la ressource.

L'intégration de la problématique de la gestion des eaux pluviales est également prise en considération à plusieurs niveaux, pour certaines zones par l'instauration de règles concernant l'emprise au sol maximale. Des débits de fuites imposés à la parcelle participent également à répondre à cette orientation. En ce sens, les OAP intègrent aussi une forte présence du végétal contribuant à favoriser l'infiltration des eaux. Les OAP prévoient également la création de plusieurs aménagements de gestion alternative : noues paysagères, dispositifs de stockage.

La thématique de la gestion des déchets n'est, elle, que très peu abordée dans l'ensemble des pièces composant le PLUi.

4. EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES ZONES SUSCEPTIBLES D'ETRE TOUCHEES DE MANIERE NOTABLE

Une analyse plus spatialisée des incidences du PLUi sur l'environnement complète la précédente analyse thématique générale. Les incidences des principaux secteurs de projet portés par le PLUi ont ainsi été évalués. Ceux-ci correspondent aux zones à urbaniser (qu'elles soient dédiées aux logements, aux équipements ou aux activités économiques), aux deux secteurs d'aménagements ainsi qu'aux emplacements réservés situés dans des réservoirs de biodiversité.

Pour chacune de ces zones il a été analysé la sensibilité environnementale des lieux et leur exposition aux risques. Les éléments ainsi retenus pour cette analyse ont été :

- Les réservoirs de biodiversité du SRCE ;
- Les périmètres d'inventaires ZNIEFF de type I et II ;
- Les sites classés et les sites inscrits ;
- Les zones humides inventoriées ;
- Les secteurs soumis au risque inondation (axes de ruissellements et zonage réglementaire du PPRi) ;
- Les secteurs soumis au risque cavité ;
- Les secteurs soumis au risque de submersion marine.

L'évaluation des incidences pour ces zones se fait en deux étapes :

- Un état initial succinct des sites, présentant les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le plan ;
- Une mise en parallèle des incidences pressenties avec les mesures réglementaires du PLUi (règlement, OAP, zonage, etc.) permettant d'éviter ou de réduire ces incidences.

Il est à noter que les différentes analyses menées lors de l'évaluation environnementales n'ont pas révélé d'incidences négatives notables nécessitant la mise en œuvre de mesures compensatoires.

5. ZOOM SUR LA SUPPRESSION DE PLUSIEURS ESPACES BOISES CLASSES

Plusieurs alignements d'arbres et plusieurs surfaces boisées identifiées dans les précédents document d'urbanisme en vigueur comme des espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme ont été déclassés dans le présent PLUi. Pour chacun d'entre eux, les raisons de ce déclassement sont exposées.

Les raisons de ce déclassement varient : plusieurs espaces et alignements ont été détruits il y a plusieurs dizaines d'années, d'autres ont été identifiés par erreur. Enfin certains espaces boisés classés à créer, qui n'ont pas été créés depuis ont été déclassés ou ajustés au regard des nouveaux projets portés par le PLUi.